

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 02522 Numéro SIREN : 844 843 243 Nom ou dénomination : SARL LIB AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2020 sous le numéro de dépôt A2020/008615

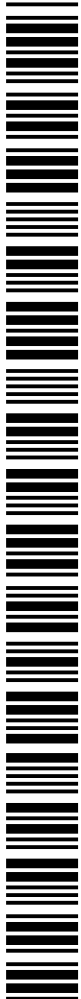
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE NÎMES**

A2020/008615

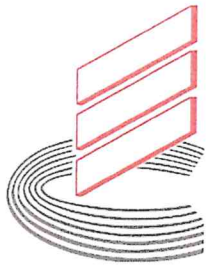
Dénomination : SARL LIB AUTO
Adresse : 55 Rue André le Notre Bat Actipolis 2 Ville Active 30900 NIMES
N° de gestion : 2018B02522
N° d'identification : 844843243
N° de dépôt : A2020/008615
Date du dépôt : 21/09/2020
Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 14/09/2020 RATR



1206407



1206407



Renaud MARIS

*Expert-comptable
Commissaire aux comptes*

**Rapport du commissaire à la transformation sur la
transformation de la Sarl**

**LIB AUTO
En Société par actions Simplifiée**

Sarl LIB AUTO

*55 rue André LE NOTRE
Bâtiment ACTIPOLE A2
844 843 243 RCS NIMES*

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 27 août 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1° Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société a été immatriculée le 21 décembre 2018, auprès du greffe du tribunal de Nîmes pour réaliser les activités suivantes : L'achat et la vente de toutes pièces et accessoires automobiles neuves et d'occasion et toutes prestations accessoires concernant l'immatriculation de véhicules à moteur, L'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasion, sous le numéro siren 844 843 243.
- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2019, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 13 K€ HT.
- Les achats et charges externes s'élèvent à 11 K€ et représentent 81 % du chiffre d'affaires.
- La valeur ajoutée produite sur l'exercice représente 2 K€ et le taux de valeur ajoutée s'élève à 14%.
- La rémunération des salariés, charges sociales comprises s'élève à 25 K€.
- Le résultat d'exploitation s'élève à - 25 K€.
- La société dégage une perte nette de 26 K€ (194 % du chiffre d'affaires), au titre de ce premier exercice.
- A la clôture de l'exercice, les capitaux propres sont négatifs de 25 K€, compte tenu d'un capital social de 1 000 €.
- Les avances en compte associés (45 K€) permettent de dégager un fonds de roulement positif de 3 K€.
- Le besoin en fonds de roulement représente 2 K€ et la situation de trésorerie s'élève à 1 K€.
- Du fait de la perte constatée, les ratios de solvabilité à court terme (0.28) et d'autonomie financière (0.41) sont très dégradés.
- Il n'a pas été établie de situation intermédiaire postérieure au 30 septembre 2019, ni de documents prévisionnels sur l'exercice 2020, mais les éléments communiqués par la société ne font apparaître aucune amélioration de l'activité.



2° Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

Au cours du premier exercice social et du fait des pertes constatées, les capitaux propres de la société sont devenus négatifs. Les éléments communiqués par la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ne font pas apparaître une amélioration de l'activité.

En raison de ces incertitudes, nous ne sommes pas en mesure d'attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Meyreuil, le 14 septembre 2020

Le commissaire à la transformation
Renaud MARIS



Renaud MARIS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
P.A Sainte Victoire
Le Canet
13590 MEYREUIL
Tél. 04 42 65 97 04 - Fax 04 42 65 86 50
E-mail: renaud.maris@wanadoo.fr